



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2021**

Le conseil municipal de la commune de MAZAN s'est réuni à 18 heures en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de Louis BONNET, son maire. Vingt-neuf (29) conseillers municipaux ont été légalement convoqués.

Vingt-neuf (29) étaient présents ou représentés.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le conseil municipal a :

- modifié les dispositions relatives au régime indemnitaires des agents (RIFSEP),
- décidé de recruter du personnel en contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC),
- mis en place des titres restaurants au format carte, le forfait mobilités durables et le forfait de déplacement au titre de fonctions essentiellement itinérantes,
- fixé les modalités de rémunération des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, et pris acte du rapport social unique (RSU) 2020.

Il a approuvé le principe de la mise en œuvre d'un système renforcé de vidéoprotection urbaine et son plan de financement prévisionnel ainsi que la décision modificative n° 4 pour le budget 2021 visant à ajuster les crédits au vu des besoins évalués à ce jour.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, il a institué un abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Il a autorisé M. le Maire à signer des conventions relatives aux permanences en mairie de l'architecte conseil ainsi qu'à la mise en place et au financement d'équipements et de services numériques à l'école élémentaire La Condamine.

Il a attribué des bons cadeaux aux jeunes Mazanais ayant obtenu leur bac avec la mention TB en 2021.

Il a décidé de faire adhérer la commune à l'association « Elus et citoyens pour la patrimoine vauclusien ».

Il a pris acte des rapports d'activités 2020 de La CoVe, du PNR du Mont Ventoux et du Syndicat mixte forestier.

Il a procédé au retrait de la délibération n°2021/077 du 18/11/2021 et a l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Puis M. le Maire a informé les conseillers des décisions municipales qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations qui lui ont été données depuis la séance précédente du conseil municipal et a répondu à des questions diverses.